



**ARRÊTÉ**

relatif à une nouvelle dénomination d'artères  
aux Terreaux-du-Temple et à Chêne-  
Bougeries.

du 2 avril 1954

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

vu la requête du groupement des commerçants de Saint-Gervais, adressée au Conseil d'Etat en date du 19 novembre 1953, demandant de donner le nom de "Place Simon Goulart" à la future place dans le quartier de Saint-Gervais;

vu qu'il existe déjà, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries le nom de "Simon Goulart" et que le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931, prévoit que deux artères ne doivent pas recevoir la même dénomination;

vu qu'aucune objection n'a été faite de la part des co-proprétaires du dit chemin, de donner le nom de "Chemin des Tornalottes" au chemin actuellement appelé "Chemin Simon Goulart";

vu les lettres du services des archives d'Etat, en date des 13 novembre 1953, 4 décembre 1953 et 8 décembre 1953;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève, en date du 13 novembre 1953, concernant le nom de "Simon Goulart";

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, en séance du 19 mars 1954, proposant au Conseil d'Etat de débaptiser le chemin Simon Goulart pour lui donner le nom de "Chemin des Tornalottes";

**ARRÊTÉ:**

- 1.- De donner: le nom de "Place Simon Goulart" à la place qui sera créée lors de l'aménagement des Terreaux-du-Temple, en souvenir de Simon Goulart, pasteur à St-Gervais, au temps de l'Escalade, écrivain bien connu et qui habitait le Château Royal.
  - 2.- De débaptiser: le "Chemin Simon Goulart" à Conches, pour lui donner le nom de: "Chemin des Tornalottes", lieu dit de la région.
- Cette dernière dénomination entrera en vigueur le 1er juillet 1954.

Communiqué à :  
Travaux 8 ex.  
Archives 1 ex.  
✓ Ville de Genève 1 ex.  
R.L. 1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*A. Combet*